

**CIRCULAIRE N°72/ 2024 –24 octobre 2024**

**OBJET : POUR INFORMATION QUESTION SÉNATRICE CHARENTE**

Attentes de la fédération des délégués départementaux de l'éducation

**DESTINATAIRES : RESPONSABLES DES UNIONS - CONSEILLERS FEDERAUX**

Chers et chères collègues

Pour information, voici ci-après, **la question de Nicole BONNEFOY Sénatrice de Charente.**

Amitiés laïques et fédérales.

#### **QUESTIONS remises à la présidence du Sénat**

Attentes de la fédération des délégués départementaux de l'éducation

Mme Nicole Bonnefoy attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale sur les attentes de la fédération des délégués départementaux de l'éducation. En application du code de l'éducation, les délégués départementaux de l'éducation nationale (DDEN) sont membres de droit du conseil d'école. Ils peuvent ainsi jouer un rôle important de médiateur entre les différents acteurs de la communauté éducative : personnel d'éducation, services académiques, parents, municipalité. Ce positionnement au coeur de l'école leur permet de contrôler et d'intervenir en toute indépendance et impartialité, dans l'intérêt de l'enfant et de son épanouissement à l'école. Nommés en conseil départemental de l'éducation nationale par l'inspecteur académique sous l'autorité des préfets, les DDEN exercent leur fonction bénévolement et avec un profond attachement envers le service public de l'éducation. Par leur large champ d'attributions, les DDEN participent à des enquêtes nationales qui ont un réel intérêt pour améliorer les politiques publiques éducatives. L'information et la formation des DDEN incombent à la seule fédération des délégués départementaux de l'éducation nationale reconnue d'utilité publique et association éducative complémentaire de l'enseignement public. Pourtant, la fédération des délégués départementaux de l'éducation ne bénéficie pas de subvention publique ou privé et ne reçoit qu'un soutien matériel et logistique limité de la part des services de l'État. Ce manque de soutien vient malheureusement traduire la faible reconnaissance institutionnelle de cette fonction pourtant essentielle à notre école. Aussi, au moment où la fédération des délégués départementaux de l'éducation doit procéder à son renouvellement quadriennal auprès du ministère de l'éducation nationale en 2025, elle demande à l'État que des moyens budgétaires puissent être versés aux inspections académiques pour qu'ils puissent soutenir les unions départementales regroupant les DDEN, pour permettre ainsi une meilleure structuration et une action renforcée. Cette fédération demande également d'élargir le champ d'activité des DDEN aux conseils d'administration des collèges, comme cela avait été unanimement adopté au Sénat en 2019. Ainsi, elle souhaiterait savoir quelles réponses elle entend donner aux demandes légitimes de la fédération des délégués départementaux de l'éducation nationale.